

Rapport de gestion 2003 de la police cantonale



Généralités

Après ses intenses et nombreux engagements liés la sécurité de l'Exposition nationale qui l'avait occupée pendant l'exercice 2002, la police cantonale pensait, et espérait, pouvoir s'occuper un peu mieux d'elle au cours de l'exercice 2003. Non pas qu'elle se trouvait dans une situation particulièrement difficile, mais la disponibilité opérationnelle extrême et permanente qui avait pesé sur le service durant de longs mois nécessitait un certain retour au calme pour consolider les fonctionnements et les apprentissages.

Ce ne fut qu'un vœu pieux tant les engagements et les sollicitations auxquels elle a eu à faire face en 2003 furent nombreux.

Comme on le verra plus loin, la statistique de la criminalité montre que les sollicitations n'ont pas manqué dans ce domaine. Mais il ne faudrait pas omettre de mentionner la densité des tâches accomplies dans tous les domaines très divers constituant la sphère de responsabilité de la police.

Parmi les objectifs fixés pour 2003 figurait la poursuite des projets relatifs à l'amélioration des conditions de travail du personnel, dans le but de fidéliser les collaborateurs et d'ainsi contrer les très nombreuses démissions enregistrées ces dernières années.

A ce sujet, la constitution d'un groupe de travail réunissant les représentants des syndicats, le chef du service juridique de l'Etat, le chef du service des ressources humaines, le secrétaire général du DJSS et deux représentants de l'état-major a permis d'aborder l'ensemble du dossier et de préparer cinq rapports à l'intention du Conseil d'Etat. Ces derniers portent sur le versement d'indemnités pour le service de nuit, des dimanches et des jours fériés; la structure des grades, la domiciliation du personnel policier, la revalorisation de la fonction de titulaires de postes de gendarmerie à un collaborateur, ainsi que le travail à temps partiel. Ce lieu de discussions et d'échanges concrétise une avancée significative en vue d'une gestion efficiente des ressources humaines.

Les questions ayant conduit le Grand Conseil à créer une commission d'enquête parlementaire ont permis aux cadres et aux membres du personnel concernés de s'exprimer devant la CEP, souvent à plusieurs reprises. Le rapport déposé en décembre 2003 montre que, si des problèmes se sont réellement faits jour, le regard porté sur la police cantonale et sur son activité permet de considérer que les voies et les modes de travail qu'elle applique ne suscitent pas de remarques nécessitant des remises en cause internes fondamentales. Le travail au

service des autorités judiciaires peut et doit sans doute évoluer. Mais l'essentiel des adaptations proposées par la CEP portent sur des bases légales à créer ou à modifier et non sur le fonctionnement même de la police cantonale.

Dans un autre registre, l'important dossier relatif à la collaboration entre les corps de police des Villes et la police cantonale, tout comme celui des polices locales des petites communes, a fait l'objet de travaux intenses et suivis. Au terme de l'année 2003, il est possible de porter un regard positif sur les préalables admis par l'ensemble des partenaires. Il conviendra d'aller de l'avant en décrivant et en arrêtant les aspects opérationnels qui devront régir les partenariats dans le futur.

Le volume de la criminalité est stable dans la presque totalité des domaines considérés. Les chiffres détaillés figurent dans le corps du rapport. Ceux-ci permettent de contredire certains propos alarmistes tendant à laisser entendre au public que l'insécurité croît constamment, sans que les forces de sécurité soient à même d'y faire face.

En revanche, ce qui change, c'est le volume de travail induit par la gestion de la criminalité. Les exigences croissantes en matière d'investigations et de rapports requis tant par les magistrats instructeurs que par les règles du droit entraînent un fort accroissement des charges. Les réponses se trouvent soit dans la recherche de procédures plus rationnelles et de report de certaines missions sur d'autres instances, soit, malheureusement, dans une augmentation de l'effectif.

Aujourd'hui, la police cantonale neuchâteloise exécute la totalité des actes que prévoit sa mission, sans opérer le moindre choix sur ce qui a un caractère essentiel ou secondaire. C'est d'ailleurs la volonté clairement exprimée par le procureur général dans son rôle de directeur de la police judiciaire. Il viendra sans doute un temps où le réalisme commandera de renoncer à certaines activités effectuées au seul profit des compagnies d'assurances, ou alors en facturant la prestation fournie à son prix réel, de même qu'il deviendra obligatoire de s'interroger sur la définition des tâches auxquelles la police cantonale a l'obligation de prêter son concours.

La police cantonale en quelques chiffres

La comparaison de l'activité entre 2002 et 2003 est peu significative dans la mesure où l'année précédente a été marquée par Expo.02. Par ailleurs, l'activité est liée au nombre de policiers. A ce sujet, il faut observer que le solde accumulé de vacances, augmenté de plus de 50% après l'exercice 2002, a réduit la disponibilité du personnel. Les engagements importants aussi bien en temps qu'en effectifs dans le cadre WEF, du G8 et du SMSI ont eu les mêmes effets.

	2002	2003
Arrestations et interpellations	1857	1066
Mandats d'amener	2097	1668

Constats d'accidents	1711	1357
Procès-verbaux de contraventions relatifs à la LCR	2651	2281
Autres rapports	19.990	12.487
Heures supplémentaires au 31.12	10.075	2077
Transports de détenus	1513	1417
Kilomètres parcourus par les véhicules de la police cantonale	1.692,050	1.686,076
Amendes d'ordre	1.037.056.--	1.042.095.--

Ressources humaines

Evolution des effectifs durant l'année 2003

L'année 2003 a confirmé la tendance qui s'était dessinée durant les trois années précédentes, révélant une rotation de plus en plus rapide du personnel. En effet, ce ne sont pas moins de 16 collaborateurs (11 gendarmes et 5 collaborateurs de la police de sûreté) qui ont démissionné. 10 ont rejoint un autre corps de police et 6 ont choisi de donner une nouvelle orientation à leur carrière professionnelle.

Au cours des quatre dernières années (2000-2003), ce sont 61 départs non prévisibles qui ont été enregistrés au sein du personnel policier. Au chapitre des retraites, la police cantonale a enregistré 32 départs dont 8 anticipés. La conjonction de ces deux phénomènes a entraîné durant cette période une élévation spectaculaire du taux de rotation de son personnel, passant de 13% à 35% de l'effectif global. Ce phénomène est réellement préoccupant car il signifie une perte progressive de compétences, ce qui est gravement dommageable. Il coûte également cher, en raison des frais liés à la formation des aspirants.

Ces nombreux départs non planifiés ont pour conséquence que l'effectif réglementaire arrêté par le Conseil d'Etat n'est que rarement atteint, contraignant la police cantonale à faire face à un sous effectif quasi-chronique et particulièrement important durant les derniers mois de l'année.

A cela, il faut ajouter qu'au cours de l'année écoulée plus de 20.126 heures supplémentaires ont été effectuées, dont près de 18.049 ont dû être compensées par des jours de repos, ce qui équivaut à environ 10 postes annuels. Ces heures supplémentaires résultent de la nature même de l'activité de police. Cette situation réduit sensiblement la disponibilité du personnel et pèse lourdement sur le fonctionnement des diverses permanences qui doivent être assurées tout au long de l'année. Le sentiment d'une surcharge chronique et les effets induits d'un sous-effectif découragent le personnel qui se trouve ainsi dans un cercle vicieux. Afin d'enrayer cette tendance et de fidéliser les policiers, le Conseil d'Etat a instauré un groupe de travail dans le but d'élaborer des propositions d'amélioration des conditions de travail.

Ecole d'aspirants 2003

Après les contraintes liées à Expo.02 et qui avaient nécessité certaines adaptations du plan d'enseignement, l'école d'aspirants 2003 (EA) a permis de consolider les différents modules de formation définis en 2002, à la suite de la décision de renoncer à suivre la formation dispensée dans le cadre de l'Institut Suisse de Police au Chanet, à Neuchâtel.

Les résultats enregistrés tout au long de la formation et les avis exprimés par les divers enseignants ont consolidé le processus et permis de garantir une homogénéité, qui faisait défaut par le passé, dans l'enseignement des diverses branches. De plus, la durée de la formation a pu être réduite de six semaines.

Ce sont 20 aspirant-e-s gendarmes, 5 aspirant-e-s inspect-eurs-trices, ainsi que quatre aspirants recrutés par la police de la Ville de La Chaux-de-Fonds et 5 par la police cantonale jurassienne, qui ont suivi la formation dispensée de février à décembre dans les locaux du centre de formation de Colombier.

La formation, dite "duale", est basée sur le principe d'une activité alternant les périodes de formation théorique avec des activités pratiques ainsi que des stages dans les brigades (7 semaines). Une semaine verte et diverses activités sportives ont complété le programme des cours théoriques.

Pour la deuxième année consécutive, une collaboration a été développée avec le Corps des gardes-fortifications (CGF), qui a dispensé durant cinq semaines d'affilée divers modules de formation dans le domaine du tir et de la sécurité personnelle. Les cours ont eu lieu sur la place d'armes de Dailly/St.-Maurice (VS). Cette collaboration armée/police s'est achevée par un engagement d'envergure dans le secteur de la frontière franco-suisse du canton de Neuchâtel. En effet, durant cinq jours, membres du CGF, du Corps des gardes-frontière et de la police cantonale ont, dans le cadre de leurs compétences respectives, effectué de nombreux contrôles et observations sur divers points de passage de la frontière. Au-delà du seul aspect de la formation des aspirants, cet engagement a permis de tester à l'échelle 1:1 la collaboration entre les différents partenaires de la sécurité publique.

La formation a commencé le 17 février 2003 et s'est terminée le 20 décembre 2003 par l'assermentation des 25 nouveaux policiers à la Collégiale de Neuchâtel.

Recrutement 2004

En raison des nombreuses démissions enregistrées au cours des deux dernières années, le recrutement, dans la perspective de l'EA 2004, a permis de sélectionner 25 aspirants gendarmes, dont 7 femmes, ainsi que 5 aspirants inspecteurs, dont 2 femmes.

La procédure de recrutement s'est déroulée en trois phases bien distinctes, dont une comportant des jeux de rôles et des exercices de mise en situation, qui doivent permettre de mieux cerner la personnalité des candidats.

Au cours des deux dernières années, la police cantonale avait rencontré certaines difficultés à recruter des candidats répondant aux exigences fixées. Ainsi en 2002, ce ne sont pas moins de quatre sessions successives qui avaient été nécessaires entre avril et novembre pour atteindre le contingent accordé par l'autorité politique. En 2003, cette tendance s'est fort heureusement inversée puisque deux campagnes de recrutement ont suffi et ont permis d'engager des aspirants présentant des profils intéressants.

En 2003, 356 personnes ont demandé un dossier de candidature: 226 d'entre elles ont postulé, 173 se sont présentées aux examens de culture générale; 102 ont été convoquées aux entretiens et exercices de mise en situation et 79 ont finalement passé divers tests psychotechniques.

Suite à la modification du Règlement d'exécution de la loi sur la police cantonale, et plus particulièrement des conditions d'admission (suppression de l'obligation d'être incorporé dans l'armée et possibilité pour les titulaires d'un permis d'établissement C d'être engagés en qualité d'aspirant à la condition d'être naturalisés au moment de l'assermentation), le nombre des candidats potentiels a pu être augmenté. 5 aspirants ont profité de cet allègement des conditions d'admission (3 permis C /2 exemptés du service militaire).

Engagement des cadres lors d'activités intercantionales

De nombreux mandats sont exercés par les cadres de la police cantonale neuchâteloise sur le plan intercantonal ou fédéral:

- Le commandant de la police cantonale exerce la présidence de la Conférence des commandants romands, de Berne et du Tessin. Dans le cadre de ce mandat, il est également membre du comité de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du groupe "OPERATIONS" chargé de coordonner les engagements de police intercantonaux (WEF, G8, SMSI, etc).
- L'adjoint du commandant exerce la présidence du conseil d'administration du Centre franco-suisse de coopération policière et douanière de Genève-Cointrin.
- Le commandant de la gendarmerie exerce la présidence de la Conférence des commandants de gendarmerie romands, de Berne et du Tessin.
- Dans le cadre de l'Institut suisse de police, les cadres neuchâtelois exercent les fonctions de directeurs des 6 cours suivants: cours pour sous-officiers de langue française; cours pour aides de commandement (d/f); cours pour spécialistes des groupes d'intervention romands;

cours "incendie"; cours pour spécialistes des stupéfiants; cours pour spécialistes de l'audition de mineurs victimes d'abus sexuels.

➤ L'adjoint du commandant a été mandaté à deux reprises comme expert externe par le canton de Genève dans le cadre de l'enquête portant sur l'intervention de la police cantonale genevoise à la Gare de Cornavin lors des manifestations anti-OMC en mars 2003 à Genève.

➤ L'adjoint du commandant participe au groupe de travail chargé par la CCDJP d'élaborer un concept de formation des polices de Suisse et des autorités de poursuite pénale.

Présence médiatique

La disponibilité et le professionnalisme du porte-parole de la police cantonale neuchâteloise en font un interlocuteur privilégié des représentants des médias romands, tant écrits qu'électroniques. Ce recours fréquent aux ressources du service dans le domaine de la communication concerne également les autres membres de l'état-major.

La police cantonale a publié 36 communiqués de presse spéciaux en 2003, en plus des trois avis quotidiens disponibles sur son site Internet.

Complémentairement à ces prises de position médiatiques, les cadres se sont exprimés à de très nombreuses reprises à l'intention d'institutions neuchâteloises et romandes, dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence et de sa responsabilité.

Engagement de deux officiers de police

Au cours de l'année 2003, la police cantonale a dû repourvoir deux postes d'officiers de police.

Désireux de donner une nouvelle orientation à sa carrière, l'officier instructeur a donné sa démission et quitté les rangs de la police cantonale. Pour le remplacer, l'état-major de la police cantonale a proposé à l'autorité de nomination la candidature d'un juriste de 32 ans, officier d'armée et bon connaisseur des institutions neuchâteloises.

Suite au départ en retraite du commissaire de la police de sûreté en charge de la coordination judiciaire, l'état-major de la police cantonale a souhaité redéfinir le profil de ce poste. Dans un souci de mieux répondre aux exigences légales des magistrats dans la conduite et afin de soulager le chef de la police de sûreté de certaines tâches, la fonction d'adjoint au chef de la police de sûreté a été créée. Au terme de la procédure de sélection, le choix s'est porté sur un jeune avocat neuchâtelois, spécialiste du domaine pénal.

Gendarmerie

Activités - Généralités

En 2003, la gendarmerie a procédé à 193 arrestations, 873 interpellations en vue d'arrestation et a exécuté 1668 mandats d'amener.

Elle a adressé 24.316 rapports de dénonciation, de constat et d'information aux autorités, soit:

7584	rapports de dénonciation relatifs à la police judiciaire
250	rapports d'ivresse au volant - guidon (0,8‰ et plus) sans accident
2281	procès-verbaux de contravention relatifs à la circulation routière
12487	autres rapports (renseignements généraux - enquêtes pour autres cantons - procès-verbaux d'audition - levées de corps - incendies - explosions - pollutions - établissements publics - etc.)
1357	constats d'accidents de circulation
357	autres accidents (travail - sport - etc.).

De plus, la gendarmerie a procédé à 1417 transports et escortes de détenus, en particulier pour le service de la justice et les autorités judiciaires, mais également pour les offices des étrangers et de la procédure d'asile.

En outre, elle a délivré 1415 amendes d'ordre ainsi que 11.012 délais de réflexion, ce qui représente la somme de 1.042.095.00 francs.

Les autres encaissements effectués par la gendarmerie pour les différents services de l'Etat (administration cantonale, service cantonal des automobiles et de la navigation, office de perception, départements divers, permis de pêche, patentes) se montent à 594.737 fr. 85, dont 310.560 francs pour des retraits de plaques.

A l'occasion de diverses manifestations organisées dans notre canton, 142 dispositifs de circulation ont été mis sur pied.

La gendarmerie est intervenue 148 fois pour des alarmes dans des banques, villas et autres industries.

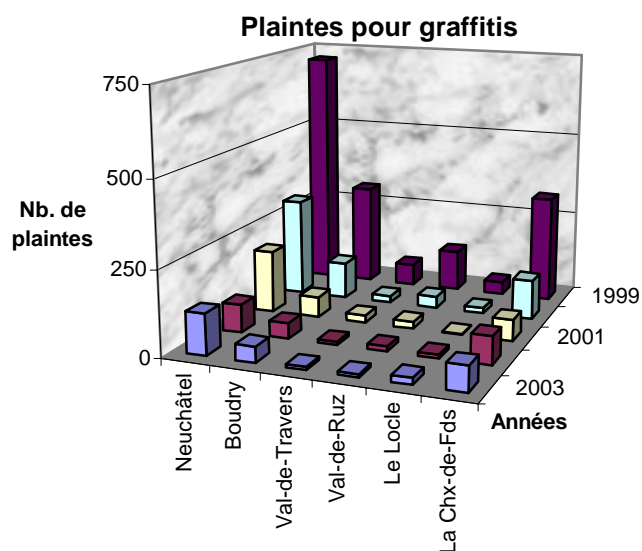
Dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, 15 services ont été organisés sous forme de patrouilles au cours desquelles 25 personnes ont été interpellées. Lors de celles-ci ou d'interventions ciblées, 204 personnes ont été dénoncées par la gendarmerie.

Dommmages à la propriété par graffitis

Depuis deux ans, la situation s'est considérablement améliorée dans tous les districts, à la suite de l'action de la police et du durcissement des sanctions pronocées par la justice. Le graphique ci-dessous le démontre parfaitement.

En 2003, 39 personnes ont été identifiées. A relever que la plupart ont été dénoncées à plusieurs reprises. Le coût de leurs méfaits se monte à plusieurs centaines de milliers de francs.

Statistique des plaignants



	2003	2002	2001	2000	1999
Neuchâtel	121	83	185	293	716
Boudry	46	46	61	110	302
Val-de-Travers	9	10	22	20	65
Val-de-Ruz	8	15	20	35	123
Le Locle	19	11	2	16	38
La Chx-de-Fds	73	82	62	117	318
Totaux	276	247	352	591	1562

De jour comme de nuit, 4092 patrouilles ont été effectuées en voiture, à moto ou à pied, se répartissant ainsi:

1917	surveillance de la circulation	686	contrôle des usagers de la route
207	investigation	403	anti-ivresse
323	observation	246	judiciaires
74	ferroviaires	166	Multagraph
15	drogue	55	secteurs isolés

La police de la circulation a escorté à 22 reprises diverses personnalités, accompagné 30 transports spéciaux et 20 courses diverses.

Afin de s'assurer que les usagers de la route respectent la législation en vigueur, la gendarmerie a effectué 78 contrôles routiers, dont certains en collaboration avec le corps des gardes-frontière, l'office fédéral des communications (OFCOM), le service de l'inspection et de la santé au travail, le service cantonal des automobiles et de la navigation, l'inspection des denrées alimentaires du laboratoire cantonal, l'inspection des douanes (carburant) et l'office vétérinaire cantonal depuis l'ouverture des abattoirs des Ponts-de-Martel.

L'état physique des conducteurs a été contrôlé à 2767 reprises au moyen d'éthylomètres, 423 résultats s'étant révélés positifs (0,60o/oo - 138/3 OAC).

Des poursuites pénales pour ivresse au volant ou au guidon ont été ouvertes contre:

167	conducteurs impliqués dans des accidents de la circulation
250	lors de contrôles sporadiques (sans accident)

Le radar "Speedophot II" a été placé en mode "stationnaire" à 412 reprises. Au cours de ces contrôles de vitesse, 94.245 véhicules ont été inspectés et 7947 conducteurs dénoncés, soit 8,43%. Le radar a également été utilisé en système "Moving" à de nombreuses reprises au cours desquelles 75 infractions ont été constatées et dénoncées.

Accidents

La statistique des accidents de la circulation survenus en 2003 se présente comme suit:

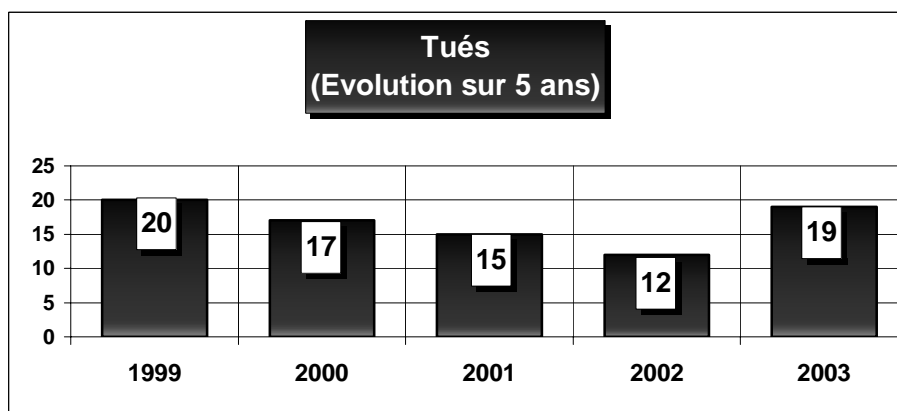
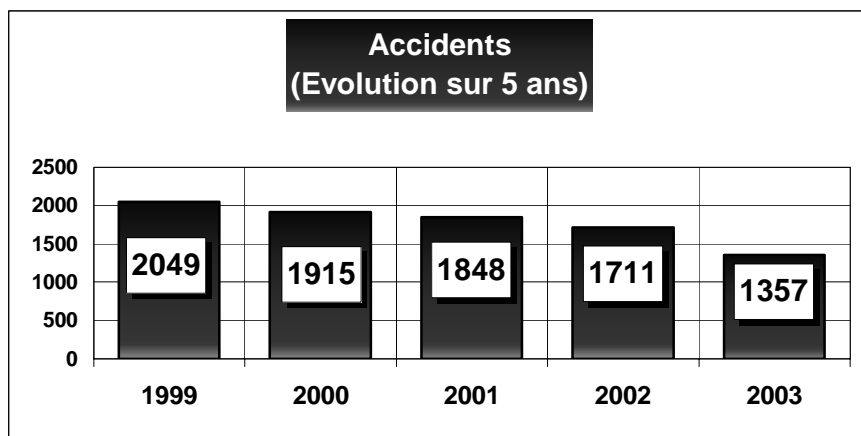
Accidents	1357
Blessés	530
Tués	19
Personnes conduisant sans permis	28
Permis de conduire saisis	202

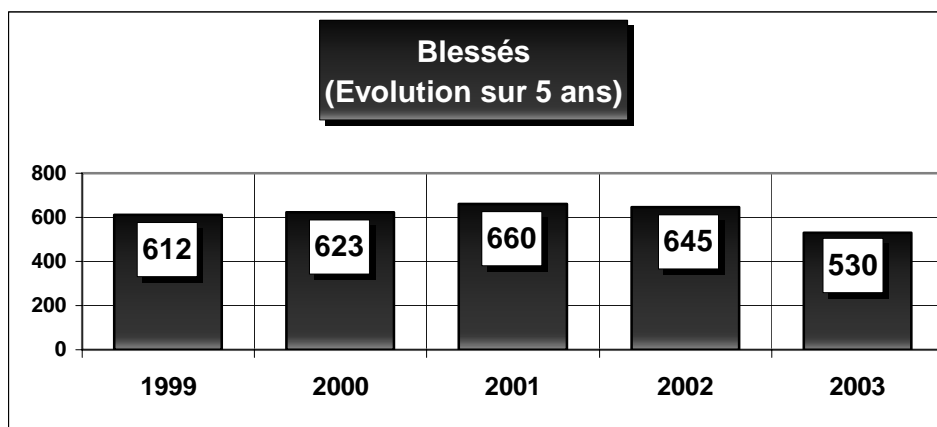
Les dix principales causes des accidents sont les suivantes:

1. Inattention	749
2. Vitesse inadaptée	447
3. Autres mouvements (distance insuffisante, marche arrière, etc.)	376
4. Violation de priorité	276
5. Ivresses	167
6. Circulation à gauche et présélection (changement de voie, etc.)	143
7. Sommeil, surmenage, stupéfiants, etc.	79
8. Utilisation non adéquate du véhicule (inexpérience, élève, etc.)	68
9. Dépassements	66
10. Cycles, cyclomoteurs, motocycles légers	48

On dénombre également 199 violations des devoirs en cas d'accidents. 162 conducteurs ont été identifiés, soit le 81,40%.

Le nombre total des accidents parvenus à la connaissance de la police en 2003 est en baisse, en ce sens qu'il accuse une régression de 354 événements par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les personnes qui ont perdu la vie sur les routes neuchâteloises, leur nombre a augmenté puisque ce sont 19 victimes qui ont été recensées, contre 12 en 2002. Les tronçons où ces drames se déroulent restent toujours ceux situés hors des localités et dont la vitesse est limitée à 80 ou 100 km/h, avec 15 accidents mortels sur 18 au total. Le nombre de personnes blessées, quant à lui, suit aussi une courbe descendante, avec une diminution de 115 blessés. En ce qui concerne les causes, sur l'ensemble des accidents de la route enregistrés, l'inattention tient le haut du pavé, suivi de la vitesse inadaptée. L'ivresse des conducteurs se situe en cinquième position.





Les campagnes de prévention

Janvier	"Avoir le bon réflexe" campagne du SPC - SCAN - PCN, sous forme d'un dépliant distribué en 120.000 exemplaires avec les taxes autos, rappelant quelques règles relatives aux feux de fermeture temporaire de voies (FTV) et sur le comportement idoine dans les giratoires.
Mars dès le 21	Campagne de la fondation de la Winterthour " <i>Captivé par son jeu</i> "
Septembre dès le 21	
Décembre, dès le 21	
Avril, du 7 au 20	Campagne de sécurité routière " <i>Boire ou conduire</i> " du CSR. Affiches et patrouilles anti-ivresses
Juin, du 9 au 22	
Septembre, du 8 au 21	
Du 20 octobre au 3 novembre	
Avril, du 22 au 27	Campagne radar de la rentrée scolaire de " <i>printemps</i> ", aux abords des collèges et sur les tronçons hors localités, limités à 80 km/h et plus
Août, du 18 au 24	Campagne radar rentrée scolaire " <i>automne</i> ", à proximité des collèges et sur les routes hors localités
Du 27 octobre au 1 ^{er} novembre	Campagne " <i>Voyez Clair</i> " à Marin-Centre avec Optic 2000 Houlmann - sur le thème de l'alcool au volant. 1200 contrôles de la vue - 1350 alcootests et 2000 réglottes " <i>Drink or Drive</i> " du TCS ont été délivrés

Éducation routière

Occupée en permanence à sa mission spécialisée dans le domaine de la prévention, la brigade d'éducation routière, renforcée au besoin par la collaboration de gendarmes et d'agents des polices communales, a assuré l'éducation routière dans les divers degrés de la scolarité obligatoire.

Durant l'exercice 2003, 9015 élèves au total, répartis dans 539 classes ou groupes, ont bénéficié de cette instruction spécialisée et dispensée dans le cadre de campagnes spécifiques dans les six districts du canton. Le thème de *la traversée de la route* a été traité dans 91 écoles enfantines et dans 40 classes de 1^{ère} et 2^e année primaire, touchant 1723 enfants.

Les élèves de 4^e et 5^e année primaire des districts du Val-de-Travers et de Boudry, quant à eux, ont bénéficié de leçons théoriques consacrées à *la signalisation routière, les priorités et le comportement du cycliste* et des

cours pratiques sur le *jardin de circulation*, soit au total 1302 élèves répartis dans 69 classes.

Dans 12 localités, 210 enfants au total, formés en 4^e année primaire, ont fonctionné en 5^e en qualité de patrouilleurs scolaires. La brigade d'éducation routière a également assuré la formation et le contrôle de 34 patrouilleurs adultes dans 4 localités.

La campagne *examen pour cyclistes* a concerné 1077 adolescents de 59 classes du canton. Cet enseignement comprend une instruction théorique en classe, les réponses à un questionnaire de 50 positions, ainsi qu'un parcours dans le trafic du lieu où se trouve le collège.

Pour sa 9^e édition, la *Coupe scolaire neuchâteloise* s'est déroulée au Locle, sous l'égide de la commission technique d'éducation routière. Sur 100 concurrents inscrits, 95 enfants (soit 70 garçons et 25 filles) ont effectué les différentes épreuves théoriques et pratiques. Cette manifestation a une nouvelle fois remporté le succès escompté.

1056 élèves de 7^e année secondaire et 990 élèves de 9^e année du même degré ont été sensibilisés aux *statistiques, causes et conséquences d'accidents de circulation*.

Cette année encore, l'éducation routière a été appelée à organiser 5 séances de 2 à 8 heures d'éducation routière à l'intention de 31 jeunes sanctionnés par décisions de présidents de l'Autorité tutélaire, à la suite d'infractions.

Compte tenu de la nature de certaines campagnes impliquant un double passage dans les classes, le nombre total d'enfants et d'adultes instruits par l'éducation routière s'élève à 9015 pour l'année 2003.

La collaboration instaurée au fil des ans entre le corps enseignant et le personnel assurant l'éducation routière s'est intensifiée, mue par le souci commun de développer la prévention des accidents.

Brigade des chiens

Au 31 décembre 2003, l'effectif de la brigade des chiens de la police cantonale se compose de 10 conducteurs que l'on peut détailler comme suit:

6 d'entre eux, dont un membre de la police de la Ville de Neuchâtel, détiennent un chien apte à tous les genres d'interventions. Le dernier nommé conduit par ailleurs un jeune sujet en vue de préparer la relève.

De plus, un membre du groupe d'intervention conduit un chien formé pour les tâches spécifiques de ce groupe.

3 conducteurs ont un chien en formation, chacun âgé de 12 à 13 mois. Ils seront très prochainement soumis au test dit "Jeune chien".

Actuellement, deux chiens sont confirmés dans la recherche de stupéfiants. 2, voire 3 autres, devraient débiter dans cette spécialisation dans le courant 2004.

Pour ce qui est des chiens chercheurs d'explosifs, 2 sont opérationnels dans tous les domaines et 2 autres doivent encore être confirmés dans le travail de recherches sur des colis. De plus, le chien rattaché au groupe d'intervention (GI) est en bonne voie de formation dans cette spécificité et devrait pouvoir être soumis au test d'aptitude prochainement.

En 2003, la brigade a été sollicitée à 72 reprises.

Evolution générale de la criminalité

Le tableau ci-après donne un aperçu de la criminalité telle qu'elle est parvenue à la connaissance de la police au cours des trois dernières années:

	2000	2001	2002	2003	TOTAL (auteurs)	HOMMES	FEMMES	MINEURS	SUISSES	ETRANGERS
Homicides	8	7	12	8	9	6	3	0	4	5
Coups et blessures	420	495	552	569	692	558	134	109	350	342
Affaires de mœurs	127	123	152	149	125	122	3	15	76	49
Vols simples	2651	2811	3260	3288	803	566	237	190	323	480
Vols avec effraction	1161	1263	1351	1365	227	221	6	65	101	126
Vols à l'arracher	25	22	29	26	9	8	1	3	2	7
Vols (total)	3837	4096	4640	4679	1039	795	244	258	426	613
Vols de véhicules	894	898	759	720	95	93	2	32	44	51
Brigandages	46	40	42	29	20	19	1	7	10	10
Escroqueries + abus conf.	230	225	227	219	191	150	41	2	105	86
Incendies intentionnels	40	51	57	51	28	25	3	10	17	11
Incendies par négligence	52	59	49	70	73	56	17	15	44	29
Incendies techniques	62	69	64	36						
Incendies (total)	154	179	170	157	101	81	20	25	61	40
Dommages à la propriété	1936	1888	1965	1974	350	299	51	118	221	129
TOTAL GENERAL	7652	7951	8519	8504	2622	2123	499	566	1297	1325

L'évolution de la criminalité au cours de l'année 2003, à l'examen de la statistique annuelle, a confirmé les chiffres enregistrés en 2002. Si l'on tient compte du caractère exceptionnel de l'activité policière de 2002 en raison d'Expo.02, la stabilité enregistrée ne prend pas en considération l'afflux de visiteurs de la manifestation et il convient donc de constater une probable augmentation en valeur absolue. En effet, si le nombre total de délits annoncés à la police par rapport à 2002 est en diminution de 0,2%, il est en augmentation de 7% par rapport à l'année 2001.

Il faut noter aussi une légère hausse de la criminalité en matière d'atteintes au patrimoine: augmentation de 1% pour les vols simples et de 1% pour les vols par effraction.

Mais la tendance la plus préoccupante en terme d'augmentation concerne les délits graves, telles les violences, puisque les affaires de coups et blessures progressent encore de 3% alors que l'augmentation était de plus de 18 % entre 2001 et 2002. Par contre, les affaires de mœurs, après une augmentation très nette de 25,3% entre 2001 et 2002, régressent légèrement de 2 %. Les brigandages montrent une baisse significative de 31% par rapport à l'année 2002.

La rubrique homicide, dans le tableau ci-dessus, ne concerne pas que des tentatives, puisque quatre femmes ont été tuées dans le cadre de leur famille durant l'année 2003 (augmentation de 100% du nombre de personnes tuées, mais diminution de 33% des affaires si l'on considère les tentatives d'homicides). Ces victimes illustrent de manière dramatique que la violence au sein du couple est une réelle menace pour les femmes.

Le nombre d'incendies enregistré une légère baisse de 7,5%, tandis que les incendies intentionnels montrent une diminution plus marquée de 10,5% par rapport à 2002 et rejoignent le nombre enregistrés en 2001.

La police a dénoncé à l'autorité judiciaire, durant l'année 2003, une moyenne de plus de 7 auteurs de délits ou de crimes par jour, comme en 2001, contre 8 en 2002 et 5,5 en 2000. Le nombre d'auteurs dénoncés à l'autorité judiciaire diminue de 13% par rapport à 2002, mais augmente de 2,5% par rapport à 2001.

Le taux d'élucidation est de 31% pour les délits comptabilisés dans le tableau ci-dessus (moyenne suisse: 18%).

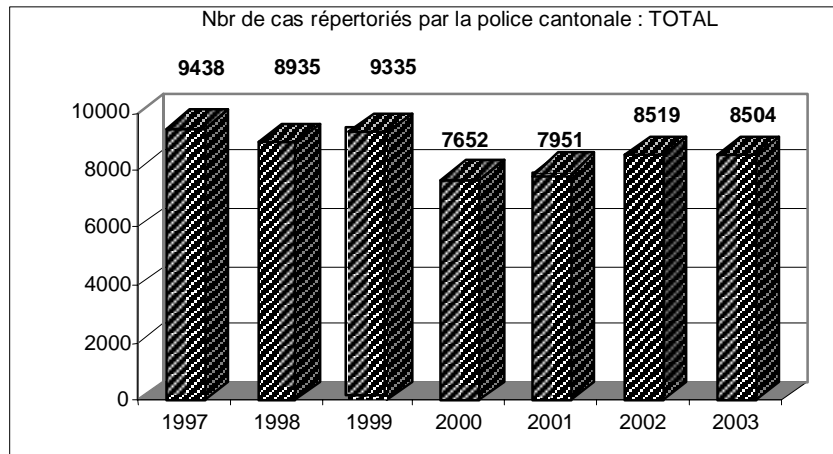
Levées de corps

GENRE	2000	2001	2002	2003
Suicides	23	39	36	38
Morts naturelles	66	65	67	64
Accidents (sauf LCR)	9	16	7	8
Meurtres	0	2	2	4
Non établie	0	0	0	1
Overdoses (Base : rapports de levée corps)	6	1	1	3
TOTAL GENERAL	104	123	113	118

En ce qui concerne les levées de corps, on remarque qu'il y a eu quatre meurtres durant l'année 2003, alors qu'il y en avait deux en 2002, deux en 2001 et qu'il n'y en avait pas eu en 2000, et un seul meurtre avait été enregistré en 1999 et en 1998. Les overdoses ont légèrement augmenté. Ce changement est vraisemblablement dû aux fluctuations de la pureté de l'héroïne après la guerre d'Afghanistan et à la recrudescence de la poly-

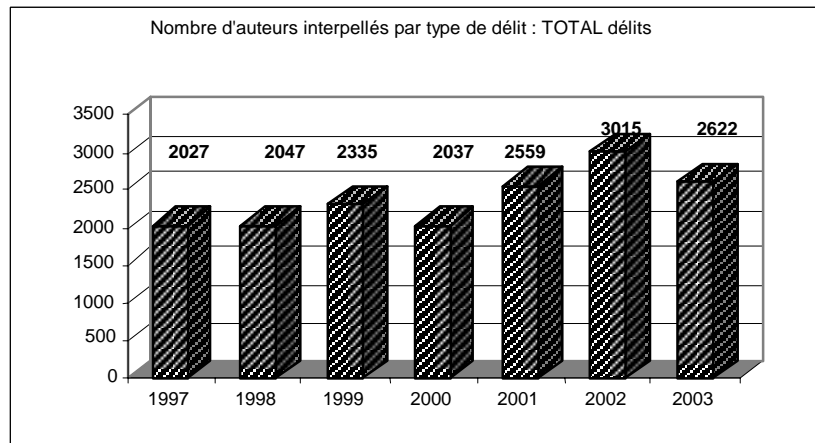
toxicomanie, notamment en ce qui concerne l'association cocaïne-héroïne. Toutes les levées de corps énoncées dans le tableau ci-dessus ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police cantonale afin de déterminer les causes des décès.

Évolution des délits entre 1997 et 2003

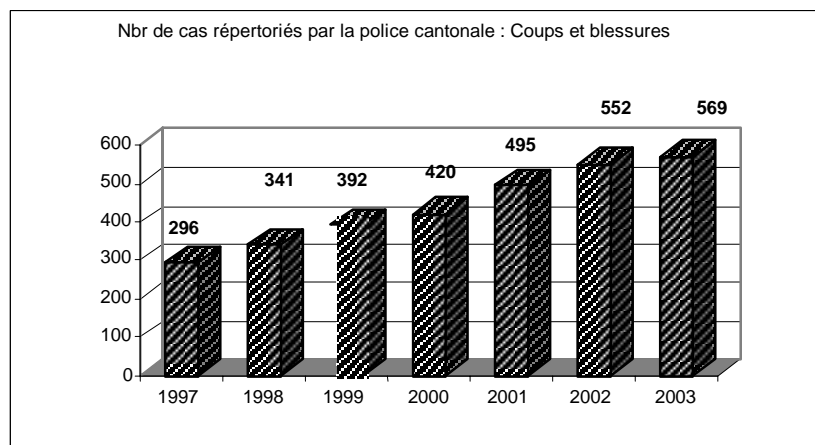


L'examen des affaires répertoriées par la police cantonale entre 1997 et 2003 montre, au cours de cette période, une baisse de la criminalité de 9,9%. Par contre, il faut relever une reprise de la criminalité (augmentation de 11,1%) par rapport à la diminution constatée durant l'année 2000.

L'évolution du nombre d'auteurs, tant majeurs que mineurs, dénoncés par la police cantonale au cours des cinq dernières années démontre une tendance générale à la hausse. L'année 2002 avait atteint un niveau record du nombre de personnes dénoncées à l'autorité judiciaire, soit 3015 au total, équivalent à plus de 8 auteurs de crimes ou de délits par jour. Le nombre d'auteurs dénoncés en 2003 rejoint la valeur enregistrée en 2002. L'augmentation des dénonciations par rapport à 1997 est de 29,3%. La diminution par rapport à l'année 2002 est de 13%.

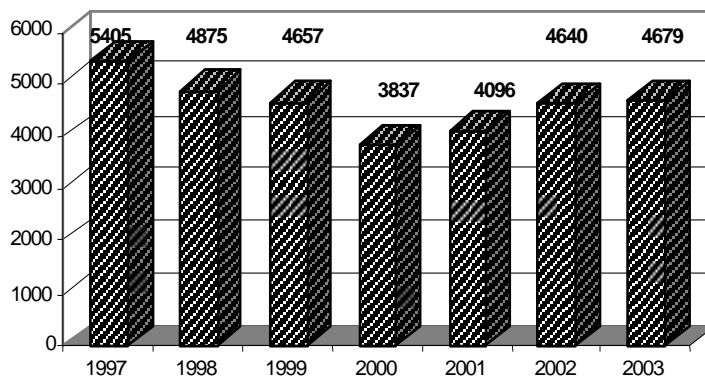


Entre 1997 et 2003, le nombre d'affaires répertoriées sous la rubrique "Coups et blessures" a atteint encore une fois un record en 2003, avec une augmentation de 3% par rapport à 2002 et de 92% par rapport à 1997! Cet indicateur montre que les relations sociales se durcissent dans notre société qui adopte de plus en plus fréquemment une norme violente.

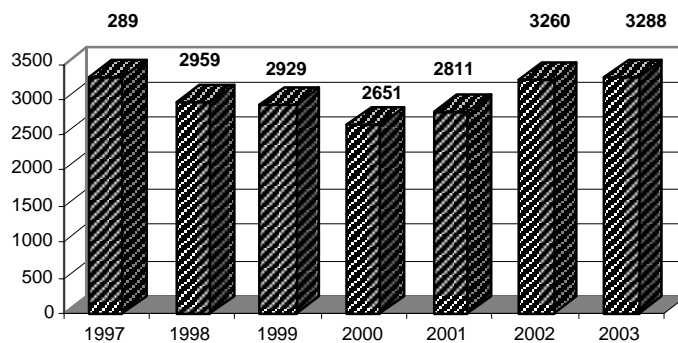


Atteintes au patrimoine

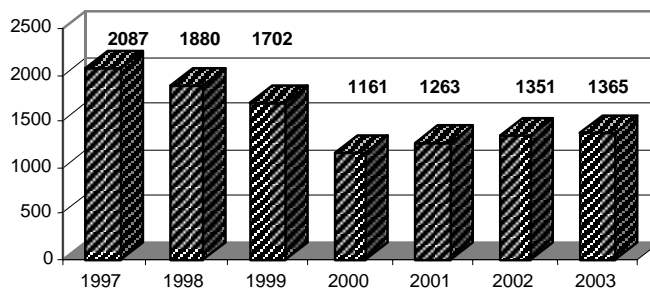
Nbr de cas répertoriés par la police cantonale : TOTAL vols

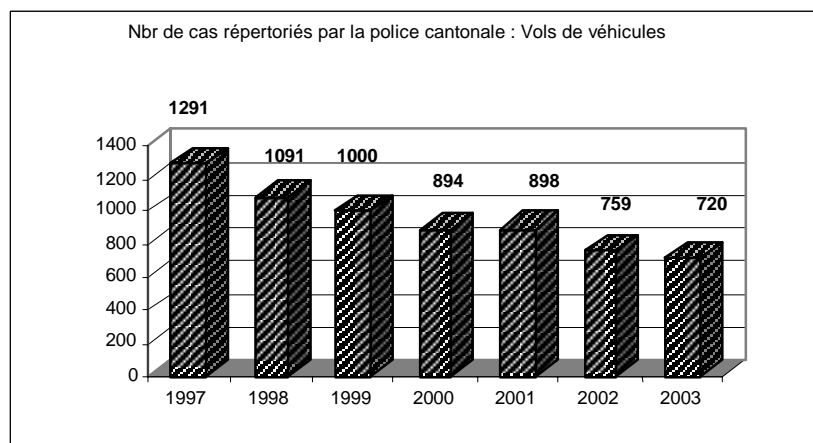


Nbr de cas répertoriés par la police cantonale : Vols simple



Nbr de cas répertoriés par la police cantonale : Vols par effraction

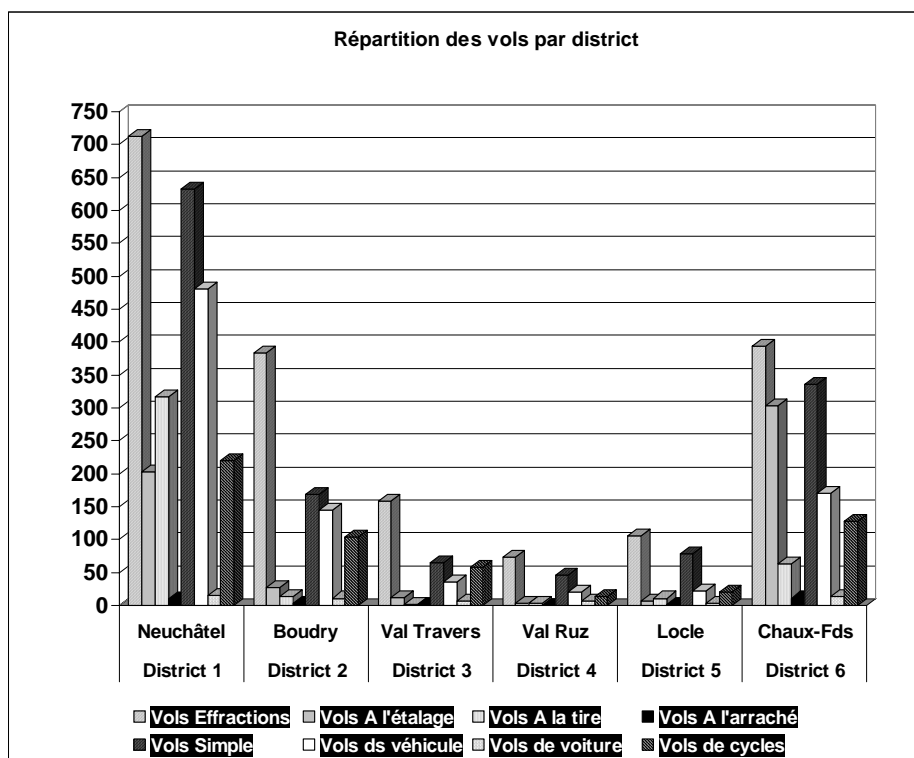




On remarque que le nombre de vols s'est stabilisé par rapport à 2002, avec une légère progression de 1%. La progression est significativement plus marquée par rapport à l'année 2000 (22%), pour atteindre un peu plus de 13 vols par jour annoncés à la police dans le canton de Neuchâtel.

Globalement, les vols de véhicules enregistrent une stabilisation par rapport à l'année 2002. La baisse significative observée depuis 1990 est également confirmée. Ce sont en particulier les cycles qui sont la cible privilégiée des voleurs, puisqu'ils représentent 75,5% des vols de véhicules (544 cas signalés). La part des voitures volées est de 8% (58 vols de voitures).

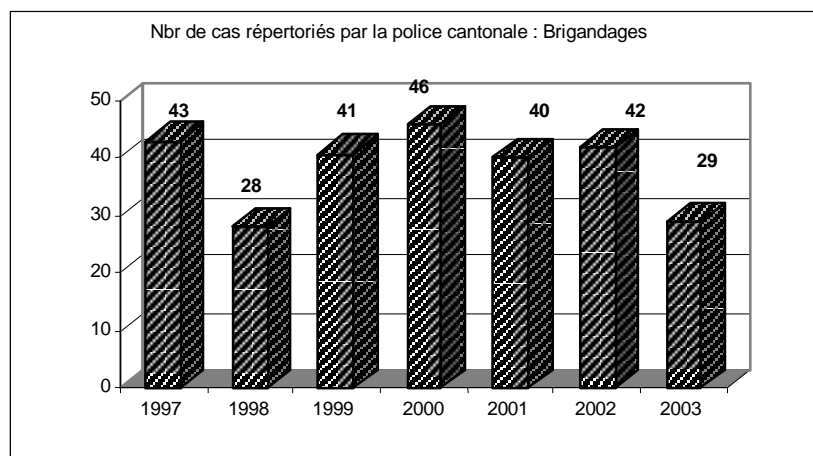
La répartition des vols par district montre que les deux villes principales absorbent ensemble plus de 70% de la criminalité du canton. Il faut également remarquer que le district du Val-de-Travers, de même que celui du Val-de-Ruz, n'est touché que de manière limitée par les délits contre le patrimoine. Plus surprenante est encore la situation de la ville du Locle qui semble relativement épargnée par ce type de criminalité, quand bien même il s'agit de la troisième ville du canton. Par contre, le district de Boudry subit toujours les répercussions de la criminalité de passage (15%) du fait qu'il se trouve sur un axe de transit important entre la Suisse alémanique et la Suisse romande.



Les efforts que la police cantonale neuchâteloise a consentis depuis quatre ans pour éviter que le Littoral ouest ne soit la cible de la délinquance de passage, ont permis d'atténuer le phénomène qui avait été constaté depuis 1997.

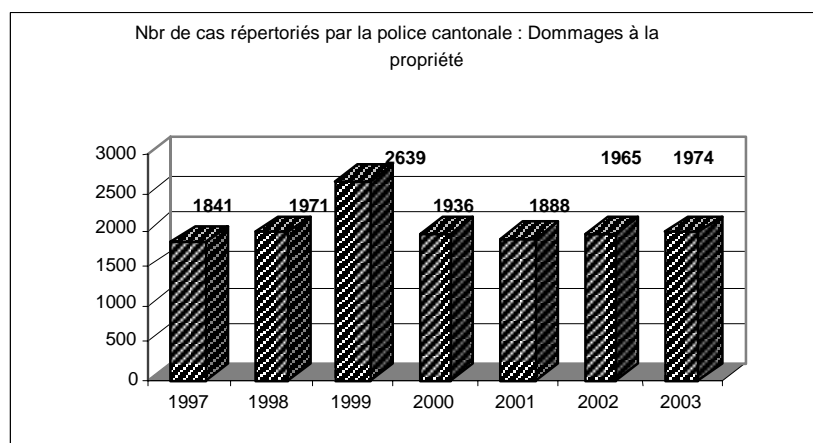
Il faut souligner ici que les vols simples ont augmenté de 24% entre 2000 et 2003. Les vols simples concernent, dans bon nombre de cas, des vols de téléphones portables ou de porte-monnaie se trouvant dans des vestes laissées sans surveillance, notamment dans les discothèques. Ils vont donc de pair avec une certaine négligence des victimes. L'augmentation de ces vols a été constatée surtout dans les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel (dans une moindre mesure au Locle). Elle ne s'est pas produite dans les autres districts.

Brigandages



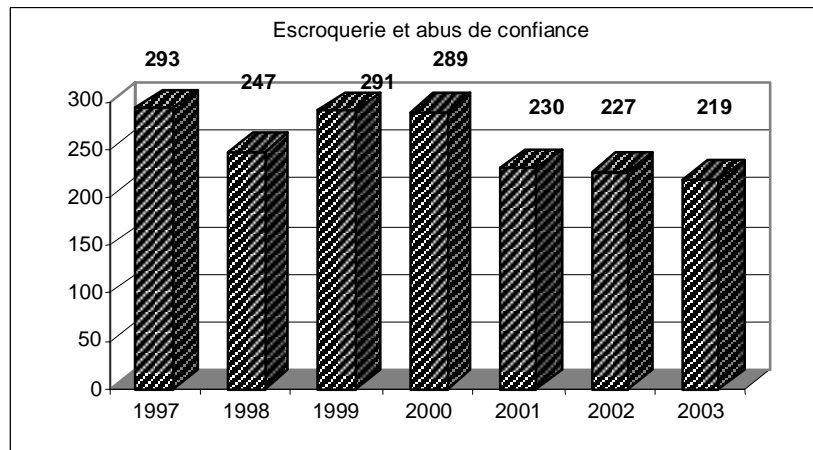
Le nombre des brigandages enregistrés dans le canton a nettement diminué en 2003 (31%) et par rapport au quatre dernières années, stables depuis 1997. Le nombre de brigandages est interpellant, dans la mesure où ces infractions impliquent, par définition, l'usage de la contrainte et de la violence. Cette diminution est certainement à mettre en parallèle avec l'arrestation de deux bandes de gangsters actives dans le canton de Neuchâtel et en Suisse.

Dommmages à la propriété



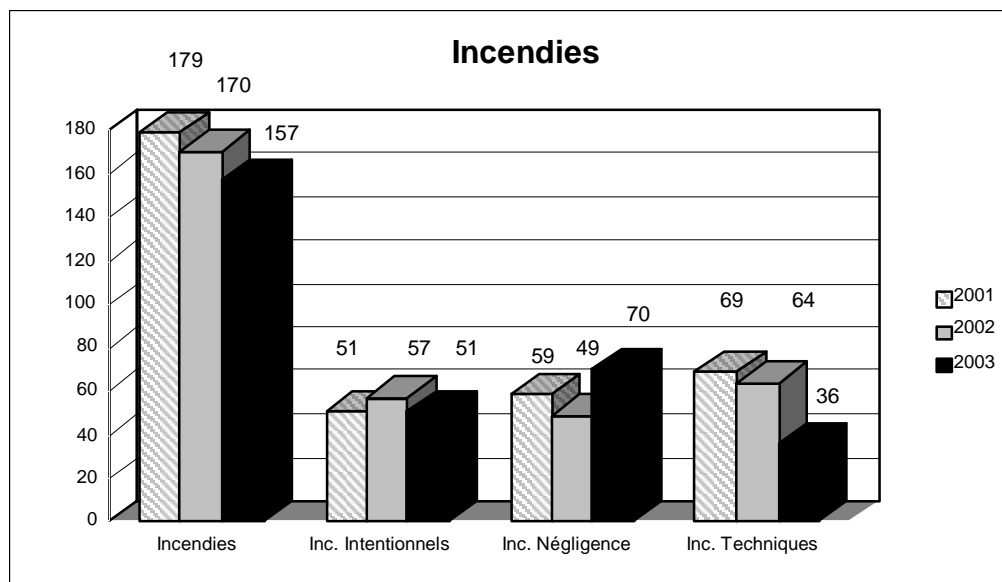
Le nombre de dommages à la propriété a de nouveau atteint les valeurs de 1997 et 1998, après la hausse spectaculaire enregistrée en 1999. Par rapport au nombre total de dommages à la propriété, les graffitis représentent environ le 15% des infractions (291 affaires constatées). Ceux-ci sont en principe imputables aux auteurs mineurs ou aux jeunes adultes.

Escroqueries et abus de confiance



Après la diminution de 20% des escroqueries et abus de confiance entre 2000 et 2001, la situation 2003 est pratiquement identique à celle de l'année 2002, avec une légère diminution de 3,5%. Ces types de délits (de même que les atteintes au patrimoine) sont souvent liés à l'évolution socio-économique. Il est donc difficile de faire une relation directe entre la stabilité constatée et l'évolution relativement défavorable de la situation économique dans nos régions.

Incendies

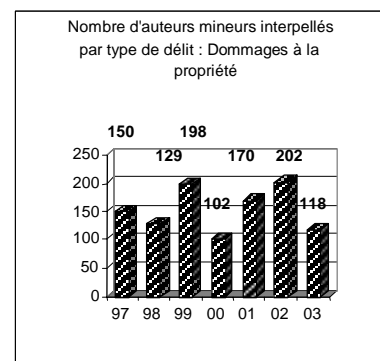
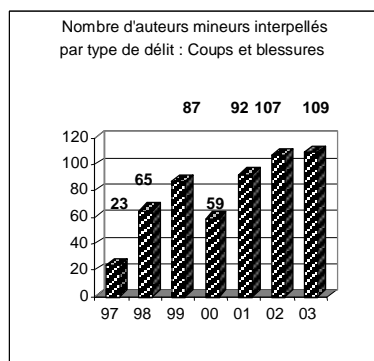
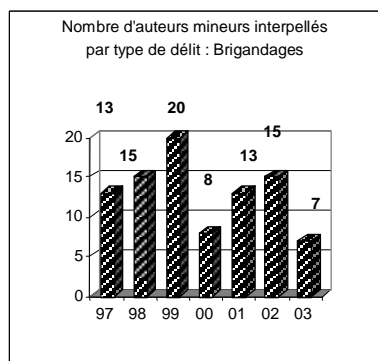
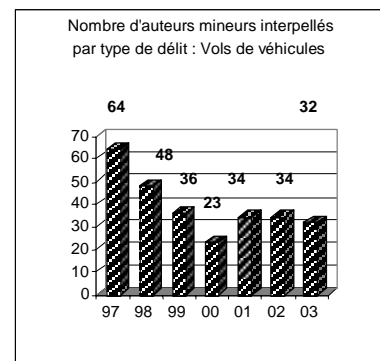
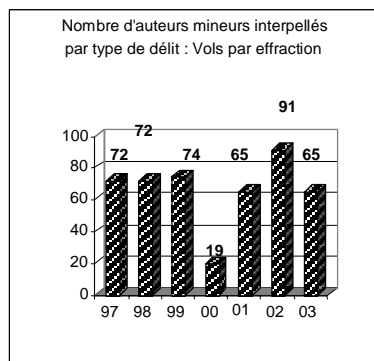
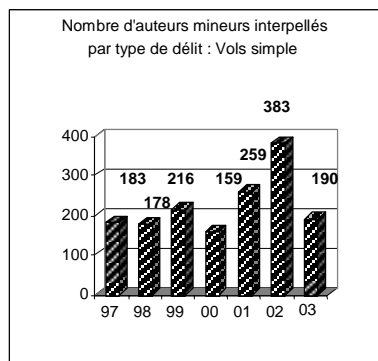
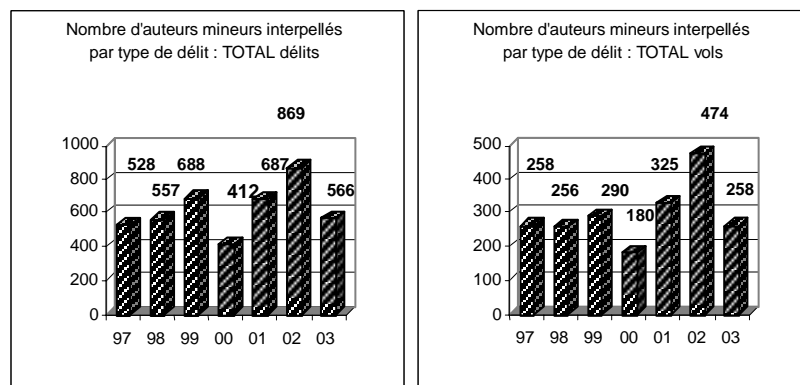


La police cantonale a ouvert, durant l'année 2003, 157 enquêtes en matière d'incendie afin d'en déterminer les causes. Ce domaine, très technique et complexe, nécessite des enquêtes précises et détaillées. Les conséquences pénales portent souvent sur des dommages considérables et, par conséquent, sur des sommes importantes. En 2003, la police cantonale a dénoncé 28 auteurs pour des incendies intentionnels et 73

auteurs d'incendies par négligence. Le nombre d'incendies pour lesquels la police cantonale a mené une enquête a diminué de 7,6%. On constate une très forte augmentation de 43% du nombre d'incendies résultant d'une négligence et une très nette diminution de 44% des causes techniques.

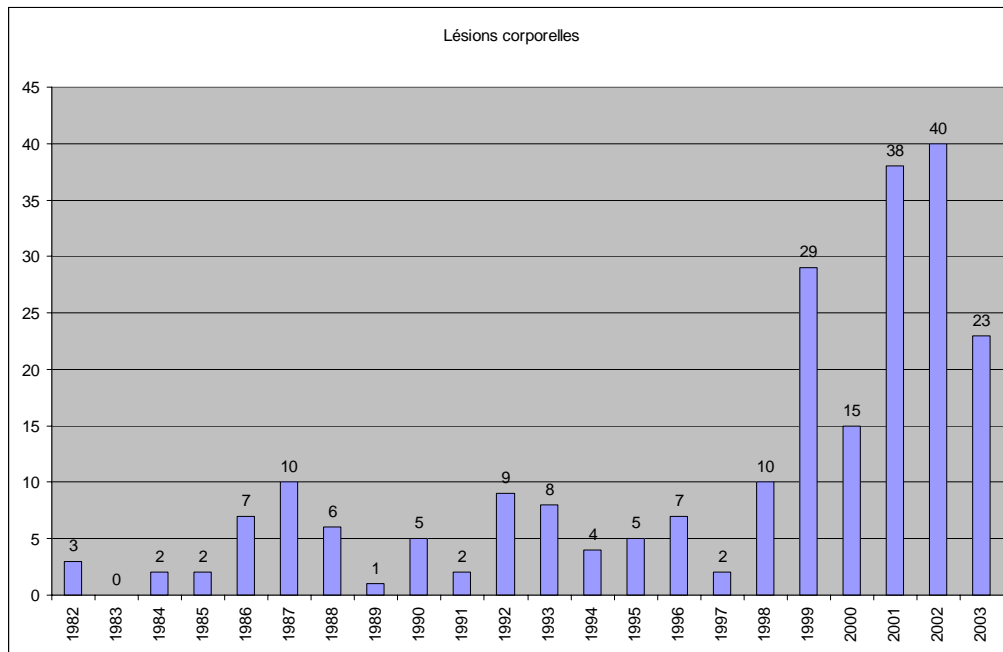
Délinquance des mineurs

La situation de la criminalité et de la violence chez les mineurs a régressé de manière significative (35%) par rapport à l'année 2002. Le nombre d'auteurs mineurs interpellés et dénoncés à l'autorité judiciaire rejoint ainsi une proportion intermédiaire aux années 2000 et 2001. Les huit graphiques ci-dessous, spécifiques à l'activité délictueuse des mineurs, démontrent l'évolution du nombre d'auteurs mineurs dénoncés par la police cantonale entre 1997 et 2003, par types de délits jugés importants et significatifs pour la présentation de l'évolution de la criminalité due aux mineurs dans le canton.



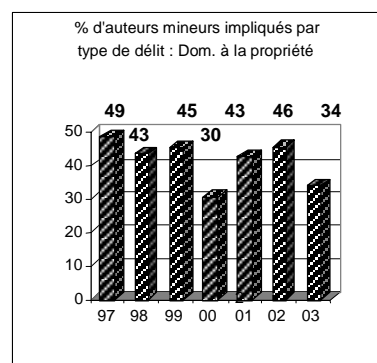
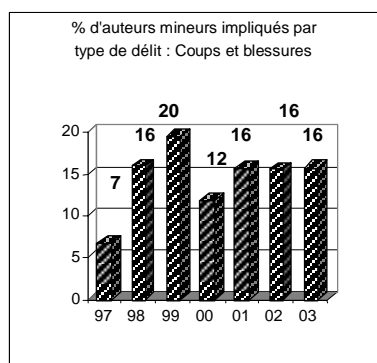
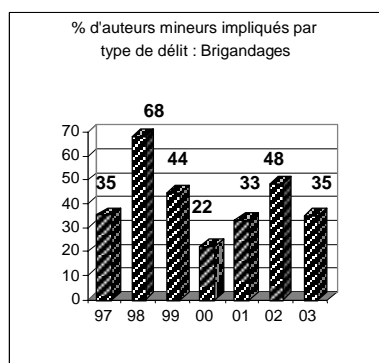
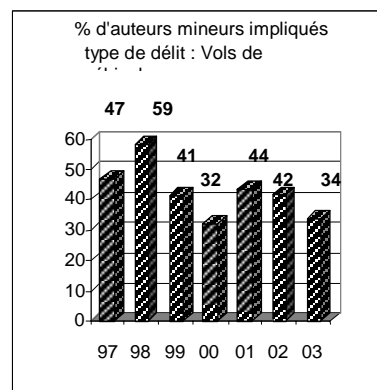
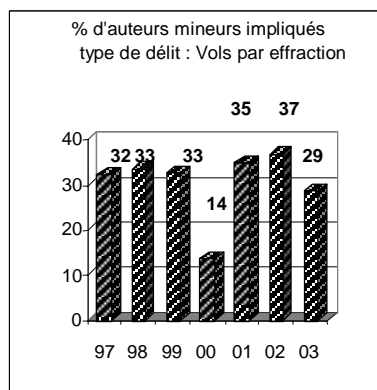
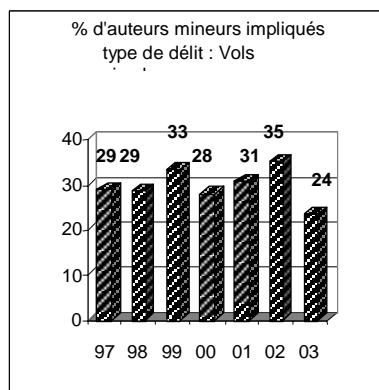
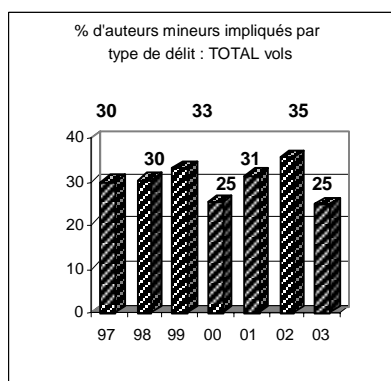
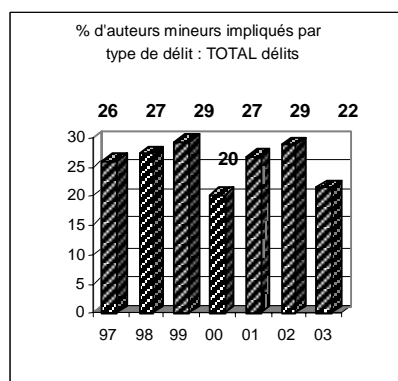
On remarque que le nombre de mineurs dénoncés par la police a diminué dans pratiquement tous les délits, à l'exception de la rubrique coups et blessures, représentant le mieux la violence.

On peut conclure que le problème est toujours intact et que de grands efforts de prévention devront encore être développés ces prochaines années, ne serait-ce que pour contenir le phénomène amorcé en 1997. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des lésions corporelles simples et graves inhérentes aux mineurs ces 21 dernières années (sans les voies de faits, les agressions et les tentatives d'homicides):



La diminution du nombre de mineurs dénoncés pour des vols est de plus de 46% par rapport à l'année 2002, mais on constate une augmentation de 43% par rapport à 2000. La baisse est visible pour l'année 2003 et par rapport à 2002, pour quasi tous les types de délits: la diminution est de 29% pour les vols par effractions, de 42% pour les dommages à la propriété, de 50% pour les vols simples et de 53% pour les brigandages.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de la proportion des auteurs mineurs dénoncés à l'autorité judiciaire par rapport au total des auteurs dénoncés:



Lutte contre le trafic des stupéfiants

La situation de l'année 2003 est assez similaire à celle de l'année 2002. Ni les objectifs ni les buts n'ont changé. Les propos du rapport de gestion 2002 dans ce domaine peuvent être repris dans leur intégralité.

De manière générale, la cocaïne est toujours la drogue qui provoque les plus grands dégâts sanitaires sur les toxicomanes. Elle continue à s'imposer comme un substitut inquiétant de l'héroïne, même par des héroïnomanes de longue date. Sa consommation prend souvent des aspects compulsifs qui rendent le toxicomane beaucoup plus agressif et qui mettent en question son insertion sociale.

Aujourd'hui, la police cantonale poursuit ses efforts en particulier contre l'émergence du trafic de rue de la cocaïne, marché détenu en majorité par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, ainsi que celui de l'héroïne, détenu

en majorité par des ressortissants albanophones. Il s'agit en priorité d'empêcher systématiquement l'apparition de scènes ouvertes de distribution de drogues par des bandes organisées de trafiquants. Il s'agit également d'identifier les fournisseurs des stocks de cocaïne ou d'héroïne et de comprendre les mécanismes des flux d'argent, dans l'optique de démanteler des réseaux de distribution de manière aussi complète que possible.

Parallèlement, les actions policières se sont poursuivies, outre le fait qu'il a fallu tout mettre en oeuvre pour maintenir la pression sur les dealers de cocaïne et d'héroïne, sur le plan de la lutte contre les drogues synthétiques, notamment l'amphétamine thaï (en fait de la méthamphétamine). La police a constaté une consommation encore très marquée de cette drogue, qui, même si elle est vendue sous la forme de pilules, est consommée par fumigation par des toxicomanes très jeunes (16-25 ans). Cette drogue a largement supplanté le marché de l'ecstasy, vraisemblablement à cause de la fumigation (représentant, chez les jeunes, une symbolique plus forte que l'ingestion par voie digestive).

Rappelons que la méthamphétamine est une drogue très dangereuse (30 à 100 fois plus puissante que l'amphétamine), notamment et en particulier lorsqu'elle est fumée, parce que l'accès par les artères permet de saturer très rapidement et massivement les récepteurs du cerveau. Elle engendre une dépendance physique et des dégradations psychiques très marquées.

La lutte contre le trafic de méthamphétamine est difficile à mener parce que les dealers (pratiquement tous toxicomanes) ont un profil social qui ne permet pas d'identifier leur activité délictueuse car ils ont en principe un travail, un bon statut social et sont souvent inconnus de la police. Le milieu dans lequel se vendent les pilules se limite à des groupes d'initiés.

L'importation des amphétamines thaïes est entre les mains du milieu thaïlandais ou vietnamien. Ce milieu est particulièrement imperméable à la surveillance policière et le trafic s'exerce de manière prépondérante dans et en parallèle de la prostitution. Les enquêtes, en matière de lutte contre les stupéfiants dans ces milieux, ont permis de révéler et de dénoncer des affaires de traite des êtres humains. On constate que les trafiquants utilisent également des compatriotes ayant obtenu la nationalité suisse pour servir d'intermédiaires avec les petits revendeurs. La lutte contre ce type de trafic a été une des priorités tout au long de l'année 2003.

Le bilan de l'année 2003 permet d'énumérer une dizaine d'affaires illustrant le produit du travail qui a occupé la brigade des stupéfiants (dont l'effectif était de 8 au lieu de 10 du fait de deux démissions enregistrées en début d'année).

Affaire "A" (cannabis)

Une patrouille de la gendarmerie a contrôlé, lors d'une surveillance destinée à lutter contre la recrudescence de cambriolages, les occupants d'une voiture immatriculée au Tessin, avec à son bord 3 personnes tessinoises et une autre portant des plaques fribourgeoises dans laquelle avaient pris place 3 ressortissants de l'ex-Yougoslavie. Il est apparu que les premiers venaient livrer une importante quantité de marijuana et que les autres étaient censés en acheter. En bref, les Tessinois ont écoulé env. 140 kilos de chanvre pour un chiffre d'affaire avoisinant les 750.000 francs. 12,3 kilos de chanvre ont été saisis lors de la dernière transaction, de même que 36.500 francs et la Jaguar qu'utilisaient les trafiquants.

De plus, 11.000 francs en fausses coupures de 1000 francs ont été saisis dans les affaires d'un des protagonistes qui voulait acheter du cannabis. L'enquête a permis encore de saisir 50 kilos de chanvre lors des perquisitions menées dans le canton de Fribourg. Cette marchandise avait été volée dans un entrepôt dans ce canton suite à un cambriolage.

Opération "B" (héroïne)

Il s'agit de la plus grosse affaire menée en 2003 par la police cantonale. Elle s'est déroulée sur de nombreux mois et a été ardue en raison de la personnalité du cerveau de cette bande, en l'occurrence un ressortissant turc de 1968, multirécidiviste. Il avait plusieurs identités et a déjà purgé des années de prison. Il a agi comme un professionnel et disposait de 3 logements, dont un dans la banlieue de Bienne où plus de 40 kilos de produit de coupage et une vingtaine de kilos d'une héroïne ont été saisis (de qualité inférieure à 10% de pureté). Son fournisseur, qui agissait notamment depuis la Hollande, a été arrêté en Italie où il fait l'objet d'une procédure d'extradition.

Le cerveau de la bande était très prudent et avait même chargé un de ses revendeurs de louer une voiture pour aller se ravitailler dans la région zurichoise. Lui-même suivait cet individu dans un second véhicule et communiquait par natel. Les ventes prouvées à son encontre avoisinaient les 6 kilos (somme des quantités reconnues par ses principaux revendeurs). Toutefois, ce sont probablement près de 10 kilos qu'il doit avoir mis sur le marché local en quelques mois pour un chiffre d'affaire d'environ 300.000 francs.

Parallèlement, sa maîtresse, également connue de manière très défavorable par la police cantonale, a jeté près de 400 grammes de poudre par la fenêtre au moment de son interpellation. Elle a admis avoir revendu env. 150 grammes d'héroïne.

Un des revendeurs a reconnu avoir servi de chauffeur, avoir acquis, à des fins personnelles, 255 grammes d'héroïne, et avoir écoulé 300 grammes d'héroïne. Il a transporté de la drogue pour le compte de l'organisation à plusieurs reprises.

Un deuxième revendeur a obtenu pas moins de 600 grammes environ d'héroïne. Il en a écoulé pour son propre compte 380 grammes à La Chaux-de-Fonds et Berne.

Un troisième revendeur de St-Imier a ramené de Hollande 1 kilo d'héroïne et 70 kilos de coupage pour le compte de l'organisation. Il a également versé de l'argent via la Western Union (8000 francs) et a acquis environ 915 grammes d'héroïne. Il en a revendu près de 800 grammes.

Un quatrième revendeur a reçu 500 grammes d'héroïne pour salaire de la part du chef de la bande et a acquis au total 655 unités de cette drogue. Il a admis en avoir écoulé 430 grammes.

Un cinquième revendeur a quant à lui acheté 1,9 kilos et revendu la majeure partie.

Un complice du chef de la bande, ressortissant turc, détenait 3550 extasies au moment de son arrestation. Il était impliqué par les autorités soleuroises et il a été transféré dans ce canton pour l'épilogue de l'affaire.

Autres affaires classiques (héroïne)

Il s'agit de toxicomanes neuchâtelois qui se sont adonnés à des ventes de manière intensive ayant nécessité une enquête. L'une, âgée 31 ans, a acheté 3 kilos d'héroïne en 2 ans et en a écoulé env. 1 kilo au détail. Ses deux dealers ont été identifiés et arrêtés à Zurich.

Une autre toxicomane, âgée de 41 ans, a obtenu 3 kilos d'héroïne à Berne auprès des deux mêmes trafiquants, respectivement 1600 et 750 grammes. Elle a fait le commerce au détail à Neuchâtel pour environ 1360 grammes, le solde ayant été consommé par elle-même.

Un toxicomane âgé de 33 ans s'est adonné au trafic de cocaïne. Il a reconnu l'acquisition de 250 grammes environ et a vendu 171 unités à divers clients. Il a également acheté de l'héroïne auprès d'un fournisseur de La Chaux-de-Fonds et d'autres revendeurs de cette drogue, qui ont tous été identifiés.

Une autre affaire a visé un multirécidiviste qui arrosait la zone neuchâteloise d'héroïne au détail durant plusieurs mois. Il a été attrapé avec 300 grammes d'héroïne à son retour de Zurich. Il a reconnu l'achat de 1,8 kilos et la vente de 780 grammes, ainsi que d'avoir consommé le solde. Cet individu distribuait sa drogue par doses à des dizaines de clients à Neuchâtel. Il vient d'être condamné par la justice neuchâteloise à deux ans et demi de prison ferme.

Opération "C" (cocaïne)

Il s'agit d'une enquête contre un requérant d'asile de Sierra-Leone qui a mis sur pied un important trafic entre La Chaux-de-Fonds, Lausanne et Genève. C'est d'ailleurs sur territoire genevois qu'il a été appréhendé alors qu'il était porteur de 47 boulettes de cocaïne, d'un poids net total de 23,6

grammes d'une pureté de 43,8%. L'enquête a démontré qu'il avait écoulé près de 2 kilos de cette drogue et qu'il dirigeait un réseau qui se ravitaillait en Hollande. La mule qui convoyait la marchandise a également été interceptée. Il a nié toute implication dans cette organisation, mais les démarches de la police cantonale ont permis de prouver qu'il avait importé au moins 1,6 kilos de cocaïne de Hollande en Suisse, à La Chaux-de-Fonds. Un autre membre de cette bande a été arrêté, lequel a mis sur le marché local env. 550 grammes de cocaïne. Dans cette affaire, les enquêteurs se sont déplacés en Hollande et en Belgique et ont réussi à frapper très haut dans la hiérarchie d'une bande de trafiquants africains. La nouvelle façon de travailler de ces ressortissants d'Afrique de l'Ouest consiste à n'employer que 2 ou 3 toxicomanes de confiance pour écouler la marchandise et à limiter ainsi les délations des clients. Cette affaire a permis l'arrestation de l'importateur et du fournisseur en Hollande, du destinataire et du distributeur en Suisse, du responsable de l'écoulement de la cocaïne dans la région de Genève, du banquier et rabatteur de revendeurs, du responsable de l'écoulement de la drogue dans la région de Lausanne, du responsable de l'écoulement de la cocaïne dans la région de La Chaux-de-Fonds, ainsi que d'un fournisseur occasionnel.

Autres affaires classiques (cocaïne)

Il s'agit d'une enquête concernant un requérant d'asile d'Afrique de l'Ouest qui a vendu 110 grammes de cocaïne auprès de divers clients de La Chaux-de-Fonds. Il a permis à d'autres d'obtenir près de 400 grammes de cette drogue auprès d'autres dealers de même origine.

Il s'agit d'une enquête à l'encontre de 3 dealers, requérants d'asile d'Afrique de l'Ouest. L'auteur principal a mis sur le marché 570 grammes de cocaïne. Il a bénéficié des services de deux complices, l'un ayant écoulé 108 grammes de cocaïne et l'autre se chargeant de la vente de 146 grammes de cocaïne.

Opération "D" (méthamphétamine)

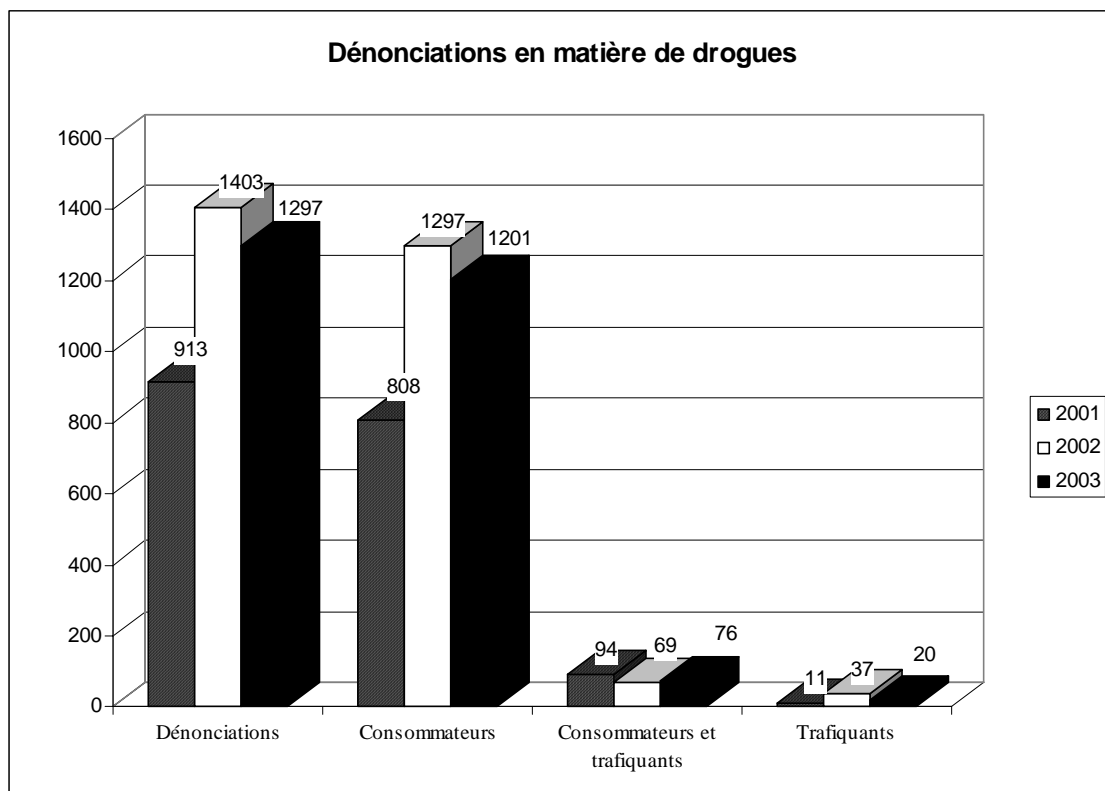
Il s'agit d'une grosse enquête dans le milieu asiatique de Neuchâtel. Après intervention dans des salons de massages et arrestations de plusieurs revendeuses de thaïes, cette enquête s'est également étendue à d'autres cantons, notamment à Bâle et Zurich. Les principaux protagonistes sont des ressortissants thaïlandais, dont l'un est domicilié à Zurich. Il a acquis 1850 thaïes, vendu ou remis en tant qu'intermédiaire 1160 pièces, et en a consommé le solde. L'intervention a permis la saisie de 300 thaïes rouges, 128 vertes et 4000 francs. Un autre, domicilié à Bâle, a vendu 3000 pièces environ, dont 2240 à un intermédiaire domicilié dans le canton de Neuchâtel. Un autre dealer domicilié à Zurich est venu livrer à deux reprises dans un salon de massage de Neuchâtel avant d'avoir été appréhendé.

Parallèlement au trafic de méthamphétamines, la police cantonale a mis à jour une affaire de traite des êtres humains dirigée par une maquerelle installée dans le canton de Neuchâtel. Cette femme dirigeait de nombreux salons de massages en Suisse et plaçait des jeunes femmes thaïlandaises en fonction de la demande de la clientèle. Les filles en question avaient toutes de grosses dettes à rembourser et pratiquement tout l'argent qu'elles gagnaient grâce à la prostitution était reversé à cette femme qui leur séquestrait généralement leurs passeports.

Ainsi, l'année 2003 a été très fructueuse au niveau des interpellations et des bandes démantelées. On peut relever que tous les individus appréhendés dans ces affaires sont des récidivistes et la plupart des requérants d'asile ou des clandestins.

Au niveau statistique en matière de drogue, on remarque que le nombre de dénonciations a légèrement diminué en 2003 par rapport à l'année 2002, vraisemblablement en raison d'Expo.02 qui a entraîné un surnombre de dénonciations pour consommation.

Il faut rappeler toutefois que ces chiffres ne reflètent pas la situation particulière du marché illicite des produits stupéfiants. Mais ils sont en relation directe avec le nombre d'inspecteurs qui compose la brigade des stupéfiants et la capacité de travail qu'elle peut absorber.



La baisse du nombre de consommateurs dénoncés est de 7,5%. Le nombre de trafiquants-consommateurs et de trafiquants dénoncés a diminué de 10% par rapport à l'année 2002.

En ce qui concerne les personnes dénoncées pour infraction à la loi fédérale sur les stupéfiants, il faut relever que 42% d'entre eux sont des ressortissants étrangers contre 58% de nationaux. Au niveau des personnes qui se sont adonnées au trafic, 42% d'entre elles sont étrangères.

Les 18-25 ans représentent une très large part des personnes dénoncées pour des infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants. La part des 15-18 ans dénoncés montre une augmentation assez marquée. La répartition des auteurs selon le sexe indique une représentation de 13% pour les femmes et de 87% pour les hommes. Le nombre de mineurs dénoncés durant l'année 2003 est en légère diminution et atteint le 17,5% des auteurs d'infractions.

Projets majeurs conduits par la police cantonale

Projet Polycom / Tetrapol

Le décret du 16 mai 2001 portant octroi d'un crédit de 9.100.000 francs pour l'acquisition d'un nouveau réseau radio cantonal destiné aux services de sécurité a débouché sur l'implantation, la construction et la mise en service de ce nouveau réseau, opérationnel à fin 2002. L'année 2003 a permis d'effectuer tous les travaux de finition, ainsi que la mise en service de la dernière station permettant de couvrir la région de Biaufond et des côtes du Doubs. A fin 2003, la station d'Unimail était, en raison d'une opposition, toujours en installation provisoire. Malgré cela, ce nouveau réseau radio permettant à toutes les instances de sécurité cantonales, communales, sanitaires, du feu et liées à ORCAN de communiquer entre elles est, cette fois, totalement opérationnel et donne entière satisfaction quant à la fiabilité et au trafic radio.

Projet SIS-POL-JI, La Chaux-de-Fonds

Le décret portant octroi d'un crédit de 12.365.000 francs pour la construction, à La Chaux-de-Fonds, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises a permis à la Commission de construction de poursuivre ses tâches, avec le concours du bureau d'architectes mandaté. L'année 2003 a vu la mise hors d'eau du bâtiment et, de ce fait, la cérémonie de la levure a été effectuée fin novembre en présence des Autorités. Les travaux intérieurs ont, dès lors, débuté.

Aménagement du nouveau centre cantonal de formation de la police

Suite au décret portant sur l'octroi d'un crédit de 1.100.000 francs pour la transformation d'un bâtiment de l'arsenal cantonal à Colombier, l'année 2003 a vu se concrétiser les travaux qui permettront à l'Ecole d'aspirants 2004 de bénéficier d'une infrastructure d'enseignement optimale. En effet, après plus de vingt ans d'errance, le centre cantonal de formation de la police trouvera un ancrage définitif sur un site qui permettra de développer encore d'autres synergies entre la police cantonale, les établissements militaires et la place d'armes de Colombier.

Changement du câblage informatique du bâtiment des Poudrières

Le câblage informatique du bâtiment des Poudrières ne permettant plus le passage de données à haute vitesse et étant sous-dimensionné, 2003 aura vu l'implantation d'une nouvelle génération de câblage. En fin d'année, l'aménagement de 3 étages du bâtiment était effectué et a permis, non seulement un travail plus efficient et plus rapide, mais également d'équiper chaque collaborateur de la police de la sûreté d'un PC personnel.

Relations avec les polices communales et celles des villes

Corps de police des villes

A la suite des réticences intervenues dans la conduite de ce dossier à la fin de l'année 2002, la cheffe du DJSS et les directeurs de police des Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont constitué un groupe de travail afin de relancer la discussion en vue de définir de nouvelles formes de collaboration. Pour ce faire, décision a été prise de solliciter l'appui d'un consultant externe, au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la réorganisation des forces de police.

L'objectif arrêté vise à définir une organisation de gestion globale de la sécurité publique dans le canton de Neuchâtel. Dans ce cadre, il s'agit d'examiner les compétences respectives des polices cantonales et celles des Villes en visant à une meilleure utilisation des ressources existantes, tout en offrant des prestations accrues à la population et proches de ses besoins, avec comme corollaire une amélioration de la sécurité publique.

Le groupe de travail a d'ores et déjà adopté l'architecture de base de l'organisation. Celle-ci prévoit que:

1. Les corps de police des Villes se consacrent prioritairement aux tâches de police de proximité

2. La responsabilité dans le domaine de "police secours" incombe à la police cantonale avec une collaboration des polices de Villes, dont la forme et l'importance restent à définir
3. La lutte contre la moyenne et la grande criminalité reste de la seule compétence de la police cantonale
4. La gestion de l'ensemble du système incombe à la seule police cantonale en concertation avec les trois villes.

Durant l'année 2004, les nouvelles organisations seront progressivement mises en place dans le cadre d'un groupe de projet "Police NE 2006" clairement structuré. Les différentes décisions qui seront prises au niveau des responsables politiques nécessiteront obligatoirement une révision de la loi sur la police locale du 23 janvier 1989 et éventuellement de la loi sur la police cantonale du 23 mars 1988. L'ensemble des différents processus devrait être pleinement opérationnel à l'aube de l'année 2006.

Polices communales

Au cours de l'année 2003, ce dossier a été quelque peu mis en veilleuse, dans la mesure où sa finalisation est largement tributaire du processus engagé avec les Villes. Sur la base des discussions menées durant plus de deux ans au sein du groupe de travail, il est vraisemblable qu'à l'avenir les missions de police communales, pour ce qui a trait à la sécurité publique, seront accomplies soit par des polices intercommunales - existantes ou à constituer -, soit par la police cantonale ou les polices des Villes sur la base de mandats de prestations conclus avec les communes qui le souhaitent.

Pour ce faire, ce dossier sera repris intégralement par le groupe de projet "Police NE 2006".

Considérant les lacunes et les inégalités que cette situation entraîne et le fait que les termes de la loi sur la police locale ne sont pas appliqués de manière semblable, un groupe de travail a été constitué en mars 2001, réunissant dix-huit directeurs de police des communes, le commandant de la police cantonale et son adjoint. Aujourd'hui, deux variantes ont été retenues par le groupe pour une étude plus fouillée soit:

5. Une régionalisation des polices communales avec une subordination aux brigades de gendarmerie territorialement compétentes
6. Une reprise de l'ensemble des tâches de sécurité publique au sens strict par la police cantonale avec l'augmentation d'effectifs correspondante.

En principe, il devrait être possible de soumettre en consultation le rapport au printemps 2004 encore.

Conclusions

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus, qui établissent le bilan des activités de la police cantonale en 2003, ne montre que les aspects quantitatifs de son activité et la nature des dossiers sur lesquels elle a exercé sa mission.

Il convient d'ajouter à cette approche descriptive et statistique la dimension humaine, sans laquelle rien ne serait jamais possible dans un corps de police. Cette dimension est faite de motivation et de volonté de servir la population neuchâteloise et ses autorités. Elle est également faite de beaucoup de sacrifices consentis par les agents de la force publique. Leur engagement de jour comme de nuit, semaine et dimanche, dans toutes les conditions météorologiques possibles fait d'eux des acteurs de plus en plus présents sur la scène sociale. Notre société ne dispose plus, à certaines heures, que de ces services de sécurité, aussi bien sanitaires et de protection contre l'incendie que policiers, pour garantir l'aide et le secours requis à tous ceux qui resteraient, sans cette intervention, "sur le bord du chemin".

Cette vocation s'inscrit dans les termes de la loi, au chapitre de la mission et des buts impartis à la police cantonale. Outre la prévention et la répression, le domaine de l'assistance prend peu à peu une ampleur à laquelle il convient de faire face. Cette orientation plus prononcée de l'activité policière dans ce domaine donne une dimension supplémentaire, sociale, à l'exercice de la profession. Il faudra s'y adapter pour devenir de plus en plus performant et consolider les activités en réseau devenues pratiquement la règle.